

Tous ces travailleurs que la réforme des pensions énerve

Travailler jusqu'à 67 ans, pour beaucoup de professions, c'est tout bonnement «impossible». Zoom sur ces métiers pénibles.

NATHALIE BAMPS

Mercredi, les pilotes maritimes flamands ont annoncé qu'ils compaient bloquer les ports belges. Leur action commencerait dimanche, si aucune réaction ne vient du côté du ministre des Pensions. Pourquoi serait-ce à Daniel Bacquelaine de les rassurer? Parce que ces travailleurs, comme beaucoup d'autres – dockers, policiers, pompiers, infirmières, ouvriers de la construction, enseignants, etc. – s'inquiètent du report de l'âge légal de la pension à 67 ans.

Ces différentes professions – dont nous avons fait une liste non-exhaustive – bénéficient pour la plupart de régimes de pen-

sion particuliers, plus avantageux que le travailleur moyen. Leurs métiers sont

considérés comme «pénibles» ou «lourds». Et, à leurs yeux, doivent le rester.

La liste des «métiers pénibles» qui bénéficieraient d'une possibilité de départ anticipé à la retraite doit être négociée entre les partenaires sociaux au sein du nouveau comité national des pensions. Ce comité a été mis sur pied par Daniel Bacquelaine il y a quelques semaines. Son travail devrait débuter au mois de juin. Autant dire que les syndicats vont se battre pour faire entrer un maximum de professions dans la catégorie «lourde».

Ce travail sera d'autant moins facile que certaines professions ont, en leur sein, des catégories de travailleurs réalisant des tâches plus lourdes que d'autres. On pense

par exemple aux policiers, qui peuvent être aussi bien sur le terrain qu'à des tâches

administratives. Chez les enseignants aussi, le métier sera plus «pénible» (physiquement et psychologiquement) pour une institutrice maternelle de l'enseignement spécialisé que pour un prof de français du second degré.

En augmentant l'âge de la retraite, argumentent les syndicats, on risque de faire exploser les cas d'invalidité et autres risques psychosociaux (burn-out, dépression). Le bénéfice que l'on retirera de la réforme sera donc perdu du côté de l'assurance-maladie.

Actuellement, le métier lourd n'est défini qu'en fonction des horaires (variables sur la semaine, services entrecoupés, travail de nuit). Et le concept n'est évoqué que dans le cadre de la prépension. «La charge psychologique, le stress, l'exposition à certains produits, devraient aussi entrer en ligne de compte», juge la CNE.

Entre 2010 et 2012, signalent encore les syndicats, les cas d'indemnisation pour ces risques psychosociaux ont augmenté de 10% (9.000 cas supplémentaires, soit 95.000 personnes touchées).

Pompier

Les 11 et 19 mars derniers, les pompiers sont descendus dans les rues de Bruxelles pour protester contre les mesures envisagées par le nouveau gouvernement. Dont celle de la réforme des pensions du secteur public. Pour rien. Le texte a été voté une première fois par la majorité en commission des affaires sociales le 25 mars dernier. Les pompiers avalent

mal ce texte qui risque de repousser encore plus l'âge de leur pension. «Vous vous imaginez, à 62 ans, descendre d'une grande échelle avec un rescapé sur le dos», nous dit Patrick, pompier volontaire.

En 2012, les conditions de départ à la pension avaient déjà été repoussées une première fois. Partir à 57-58 ans, comme cela se faisait dans le temps, ce n'est quasiment plus envisageable. D'autant que les pompiers craignent que le gouvernement ne supprime la possibilité qu'ils ont de reporter leurs jours de congé ma-

ladie non-utilisés en fin de carrière. Mais les «vieux» pompiers ne pourraient-ils pas être réaffectés à des postes plus légers (physiquement)? «J'ai un collègue qui a travaillé jusqu'à 65 ans, il conduisait le camion. On pourrait aussi les mettre au desk. Mais avec la pyramide d'âge, et les cohortes entières de pompiers qui partent à la retraite en même temps, ce n'est pas possible. On a des ratios de 50% de pompiers âgés, on ne peut pas les mettre tous au téléphone...»

Aide ménagère

Quand on demande aux syndicats quels métiers ils estiment «lourds» en regard du recul de l'âge de la pension, un des premiers qui sort, c'est l'aide ménagère. S'ils se battent pour éviter la pension à 67 ans, c'est aussi pour cette catégorie de travailleurs, composée majoritairement de femmes peu qualifiées. Claire fait partie d'elles. Elle a 60 ans, mais ne peut pas se permettre, financièrement d'arrêter. Mais à son âge, elle peine à boucler ses ménages en 4 heures. Les jambes plus raidées, la lenteur la handicape. Sa solution: prester une heure de plus... bénévolement.

Enseignant

Les enseignants sont à la pointe du combat contre la réforme des pensions et le recul de l'âge légal à 67 ans. C'est principalement pour cela qu'ils sont descendus dans les rues à l'appel des syndicats à l'automne dernier. «Et quoi, on va devoir enseigner bulateur en classe?», s'insurge Corine, une enseignante du 1^{er} degré secondaire. Même Joëlle Milquet, leur ministre de tutelle, a volé à leur secours, tentant de négocier avec le Fédéral un assouplissement des mesures. Les enseignants ont calculé que les mesures fédérales les obligeraient à **travailler sept ans de plus**. Mauvais calcul, leur a répondu Daniel Bacquelaine, qui évoque tout au plus

2 à 3 ans... Le principal assouplissement qui a été obtenu par Milquet, c'est la fin progressive de la prise en compte des années d'études supérieures dans le calcul de la carrière des profs (elle se fera seulement en 2016). Les profs pourront toujours espérer partir à la **pension à 63 ans**. Mais c'est nettement plus que les 58 ans que leur offre encore leur système de départ anticipé à la retraite (DPPR), qui a pourtant été lui aussi réformé...

Infirmière à domicile

Les métiers liés à la santé sont aussi concernés par la réforme des pensions. Pour eux aussi, l'âge de la retraite devrait passer, au mieux, à 62 ans (en cas de pension anticipée). Or les infirmières prestent rarement au-delà de 60 ans. Annick, 42 ans, a travaillé comme infirmière à domicile pendant huit ans.

Elle vient de repasser en institution. «*À domicile, vous êtes seule face au patient, sans personne pour vous venir en aide*», raconte-t-elle. Que ce soit pour faire face à un **problème physique de maintenance, ou un stress psychologique**. Cela, c'est pour l'aspect psychologique. Mais physiquement aussi, le job d'infirmière à domicile est très lourd. «*Vous vous imaginez, à 65 ou 67 ans, devoir encore se lever à 3h*

du matin parce qu'un patient vous appelle?» À domicile, l'espace de soin est aussi moins adapté. «*Vous vous retrouvez à quatre pattes dans une salle de bains ou sur le lit pour faire la toilette votre patient. Si le patient n'est pas dans son canapé...*» Alors retarder l'âge de la pension, pour Annick, c'est vraiment une mauvaise idée...

Aide soignante

Les aides-soignantes, ce sont ces (souvent) jeunes femmes dans les hôpitaux qui triment votre lit d'un service à l'autre, qui apportent votre plateau-repas, qui remontent votre oreiller, qui vous aident à vous laver. **Un job très physique** donc, souvent de plus en plus aidé par la modernisation du matériel: lit électrique,... Mais pas toujours. Isabelle, 42 ans,

est aide-soignante dans un hôpital de la région de Charleroi. «*Chez nous, il n'y a pas de matériel adapté. Alors, je ne me vois pas encore relever les patients à 65 ou 67 ans ou tirer les chariots énormes de plateaux-repas. Déjà maintenant, c'est très dur, j'ai des problèmes de dos et j'ai été opérée à l'épaule.*» Sa collègue infirmière Gwenaëlle, 24 ans, confirme, et renchérit: «*Le plus gros souci, c'est le manque de personnel. La charge de travail ne fait qu'augmenter. À 65 ans, devoir courir, réagir à une situation d'urgence comme on en voit souvent ici en cardiologie, ce*

n'est pas possible». Alors, pour elles, la pension à 67 ans, cela n'augure rien de bon. «*Bientôt, on sera plus vieilles que nos propres patients.*» Et être délocalisée dans les services plus légers, comme les laboratoires? «*Il n'y aura pas de place pour tout le monde. Et surtout pas pour les aides-soignantes...*»

Docker

Il y a les dockers (on se souvient des Anversois en colère lors des manifestations de novembre). Les raisons pour lesquelles ils ne se voient pas bosser jusqu'à 67 ans sont évidentes: ces hommes passent leurs journées à manipuler des containers, à porter des charges lourdes. **Du muscle, on en a à**

20 ans ou à 40, plus nécessairement à 65 ans. Mais il n'y a pas qu'eux. Un autre exemple, les pilotes maritimes: ils passent leur temps à guider les commandants de navire dans les manœuvres pour entrer et sortir des ports. Avec des horaires qui ne s'alignent pas sur les heures de bureaux classiques (idem, par exemple, pour les contrô-

leurs aériens). «*Alors, si on ne veut pas reconnaître notre métier comme lourd ou contraignant, on travaillera uniquement pendant les heures de bureau, comme cela doit se passer pour un travail non contraignant...*» Le message est clair. Ils attendent la réponse de Daniel Bacquelaine d'ici dimanche.

Policier

Avant même la naissance du gouvernement Michel, la colère grondait déjà chez les policiers. La Cour constitutionnelle, le 10 juillet dernier, avait décidé de supprimer tous les régimes d'exception qui existaient au sein de la police suite à la première réforme qui faite sous le gouvernement Di Rupo. Autant dire que dans le corps de la police, ça râlait ferme. **Leur régime préférentiel leur permettait de partir à la retraite à 54, 56 ou 58 ans** selon les cas. Durant tout l'automne, manifestations et grèves du zèle se sont succédé. Début mars, Daniel Bacquelaine a apporté la promesse d'un régime transitoire. Mais les accords restent à conclure, avec notamment le cabinet de l'Intérieur. Et au sein de la police, on reste sceptique. Laurent, inspecteur de police en région bruxelloise, explique à quel point **le métier est usant et difficile**: «*Il faut pouvoir escalader des barrières, monter sur un toit, courir après des jeunes de 20 ans qui n'ont pas de ceinturon ou de gilet pare-balles. Alors, quid*

à 67 ans?» Le métier de policier, ce n'est pas que la circulation aux carrefours et la paperasserie. Et croire que les agents d'intervention pourront **se réfugier dans les bureaux**, pour Laurent, c'est une **illusion**. «*Il faut savoir qu'un service de garde qui reçoit les plaintes, qui travaille sur les apostilles des magistrats, peut aussi se retrouver en patrouille à l'extérieur, gérer des détenus qui se rebellent...*» Sans compter, évidemment, **les gardes, les shifts de 10 à 12 heures par jour**. Lourd, très lourd quand on a dépassé les 60 ans...